

Analyse des comptes administratifs 2003

Analyse nationale portant sur 99 départements

Le 11 octobre 2004

Sommaire

Principaux postes des Comptes Administratifs 2003... .. 3

Section de fonctionnement... .. 4

Dépenses de fonctionnement... .. 4

Recettes de fonctionnement... .. 15

Section d'investissement... .. 21

Dépenses d'investissement... .. 21

Recettes d'investissement... .. 23

Epargne brute... .. 25

Encours de dette... .. 26

Tableau des principaux postes budgétaires des comptes administratifs de 99 départements

Recettes réelles	2002	2003	02/03/	Dépenses réelles	2002	2003	02/03/
en millions d'euros							
Fonctionnement	34 076	36 997	8,6%	Fonctionnement	26 220	28 686	9,4%
dont recettes fiscales	19 296	20 601	6,8%	dont personnel	4 759	5 146	8,1%
impôts directs	14 116	15 066	6,7%	dont frais financiers	748	649	-13,2%
impôts indirects	5 180	5 535	6,9%	dont dépenses totales d'aide sociale	14 903	16 892	13,3%
dont dotations	8 751	9 014	3,0%	dont transport scolaire	1 478	1 497	1,3%
dont compensations Etat	3 260	3 582	9,9%	dont collèges	778	824	5,9%
				dont SDIS	1 211	1 417	17,0%
Investissement	5 679	5 775	1,7%	Investissement	13 295	13 442	1,1%
dont emprunts	3 017	3 081	2,1%	dont dépenses équipement brut	5 908	6 152	4,1%
dont subv et participations	2 125	2 194	3,2%	dont subv d'équip versées	3 523	3 780	7,3%
				dont remboursement de dette	2 839	2 556	-10,0%
TOTAL	42 723	45 473	6,4%	TOTAL	42 574	45 427	6,7%
					2002	2003	02/03/
épargne brute					7 856	8 311	5,8%
endettement					16 391	17 064	4,1%
nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la la dette					2,1	2,1	

En 2003, à l'aube de nouvelles compétences, les conseils généraux maîtrisent leurs équilibres budgétaires malgré la montée en charge des dépenses sociales et leur effort d'investissement

Les conseils généraux financent de façon croissante l'aide sociale et maintiennent leurs investissements par un recours à l'endettement

1. Les dépenses d'aide sociale (+13,3%) –et la montée en charge de l'APA- pèsent sur les dépenses réelles de fonctionnement (+9,4%)

En 2003, les départements ont du faire face à une hausse de 13,3% des dépenses totales d'aide sociale, qui atteignent 16,9 milliards d'euros, correspondant à 58,9% des dépenses réelles de fonctionnement (26,7 milliards d'euros) en 2003.

Le poids de ces dépenses s'est accentué (56,8% en 2002) sous l'effet de la montée en charge de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie). On comptait, en 2002, 670 000 bénéficiaires de cette prestation. Fin 2003, ce chiffre est de 730 000 personnes, soit une hausse de 9%. Au total, les conseils généraux dépensent 3,1 milliards d'euros pour financer cette prestation contre 1,8 milliards d'euros en 2002, soit 73,5% de hausse.

En outre, les dépenses de personnel, qui représentent 17,9% du total des dépenses réelles de fonctionnement, progressent sur un rythme de 8,1% pour atteindre un montant de 5,1 milliards d'euros. Ces charges de personnel sont également influencées par la mise en place de l'APA en janvier 2002 : des créations de postes ont été nécessaires au traitement des dossiers. Les charges de personnel s'accroissent également sous l'effet de la progression du taux de cotisation employeurs de 0,4%.

2. Les recettes réelles de fonctionnement résistent à l'accélération des dépenses réelles de fonctionnement

La hausse plus rapide des dépenses de fonctionnement (+9,4%) par rapport aux recettes (+8,5%) a eu des effets limités sur l'autofinancement des départements. Ce dernier progresse de 5,8%-après une chute de -3% en 2002- pour atteindre 8,3 milliards d'euros.

La bonne tenue des recettes de fonctionnement s'explique par une progression des recettes fiscales de 6,8% (20,6 milliards d'euros) et des dotations et compensations de l'Etat de 4,9% (12,6 milliards d'euros). La baisse, plus lente qu'en 2002 (-1,1% en 2003 contre -4,6% en 2002), des bases de taxe professionnelle ainsi qu'une hausse de la pression fiscale de 4%, en moyenne, favorisent cette augmentation des recettes fiscales.

De plus, les mesures législatives visant à réduire l'assiette des impôts (suppression partielle de la vignette, suppression de la part salaires de la TP) engendre une hausse des compensations et dotations de l'Etat.

3. Les départements poursuivent leurs investissements propres (+4,1%) par un recours à l'endettement depuis 2002.

Les conseils généraux contribuent à la fois à l'équipement propre du département et à l'aide à l'investissement des acteurs économiques présents sur leur territoire. Ainsi, les dépenses d'équipement brut des départements progressent de 4,1% comme en 2002 et affichent un montant de 6,2 milliards d'euros. Le montant des subventions d'équipement versées – principalement destinées aux communes et aux intercommunalités- est en forte hausse par rapport à 2002 (7,3% contre 1,4%).

Au total les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 10,9 milliards d'euros (hors remboursement de dette).

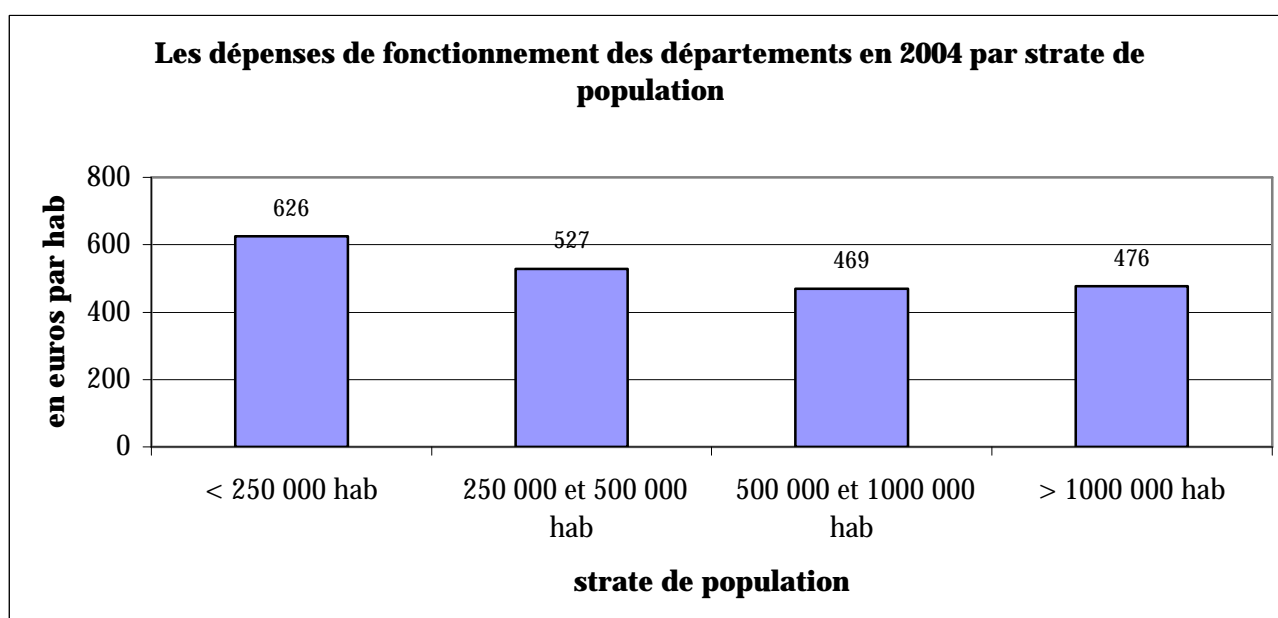
L'emprunt, l'une des sources de financement de ces dépenses d'investissement, progresse modestement (+2,1%) par rapport aux deux derniers exercices (+20,2% en 2002 et +18,5% en 2001). Le montant d'emprunt reste supérieur au remboursement de dette ce qui provoque une hausse de l'endettement de 4,1%.

Par conséquent les conseils généraux ont su maîtriser la hausse des charges de fonctionnement -notamment les dépenses d'APA et les charges de personnel- en faisant progresser leurs recettes de fonctionnement. Cette action leur a permis de générer de l'autofinancement en limitant l'effet de ciseau. Dès lors, les départements ont maintenu leur effort d'investissement en matière d'équipements. Après un exercice 2002 où l'endettement a baissé légèrement, l'encours de dette repart à la hausse (+4,1%)

L'intervention des départements dans le domaine social va se poursuivre et s'accroître en 2004 : le transfert du RMI et la mise en place du RMA vont provoquer une hausse des dépenses et des recettes de plus de 5 milliards d'euros.

L'augmentation des dépenses d'aide sociale de 13,3% contribue à la croissance des dépenses de fonctionnement de 9,4%

S'établissant à 28,7 milliards d'euros contre 26,2 milliards d'euros en 2002, les dépenses de fonctionnement progressent de 9,4%. Elles représentent 63% des dépenses totales des conseils généraux



ADF-CEDI

Rapporté au nombre d'habitants, l'effort consenti en matière de dépenses de fonctionnement est relativement plus important, en moyenne, dans les départements peuplés de moins de 250 000 habitants (626 euros par habitant).

Ce chiffre est de 527 euros par habitant pour la strate juste au dessus (250 000 habitants à 500 000 habitants). Une homogénéité apparaît pour les strates supérieures : 469 euros par habitant pour les départements de 500 000 habitants à 1 000 000 habitants à 476 euros pour la strate située à plus d'un million d'habitants.

Evolution des dépenses de fonctionnement

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Dépenses de fonctionnement	26 223	28 686	9,4%
Dont dépenses totales d'aide sociale	14 903	16 892	13,3%
Dont personnel	4 759	5 146	8,1%
Dont frais financiers	748	650	-13,2%

Source : ADF-CEDI

L'évolution des dépenses de fonctionnement est due principalement à deux postes clés :

- ? les dépenses totales d'aide sociale : représentant 58,9% du total de la dépense, elles sont sur un rythme de croissance de 13,3% confortées par la montée en charge de l'APA mise en place en 2002,
- ? les frais de personnel : en augmentation de 8,1% et formant 17,9% du total des dépenses de fonctionnement, leur progression est imputable en grande partie aux décisions en matière de statut de la fonction publique territoriale.

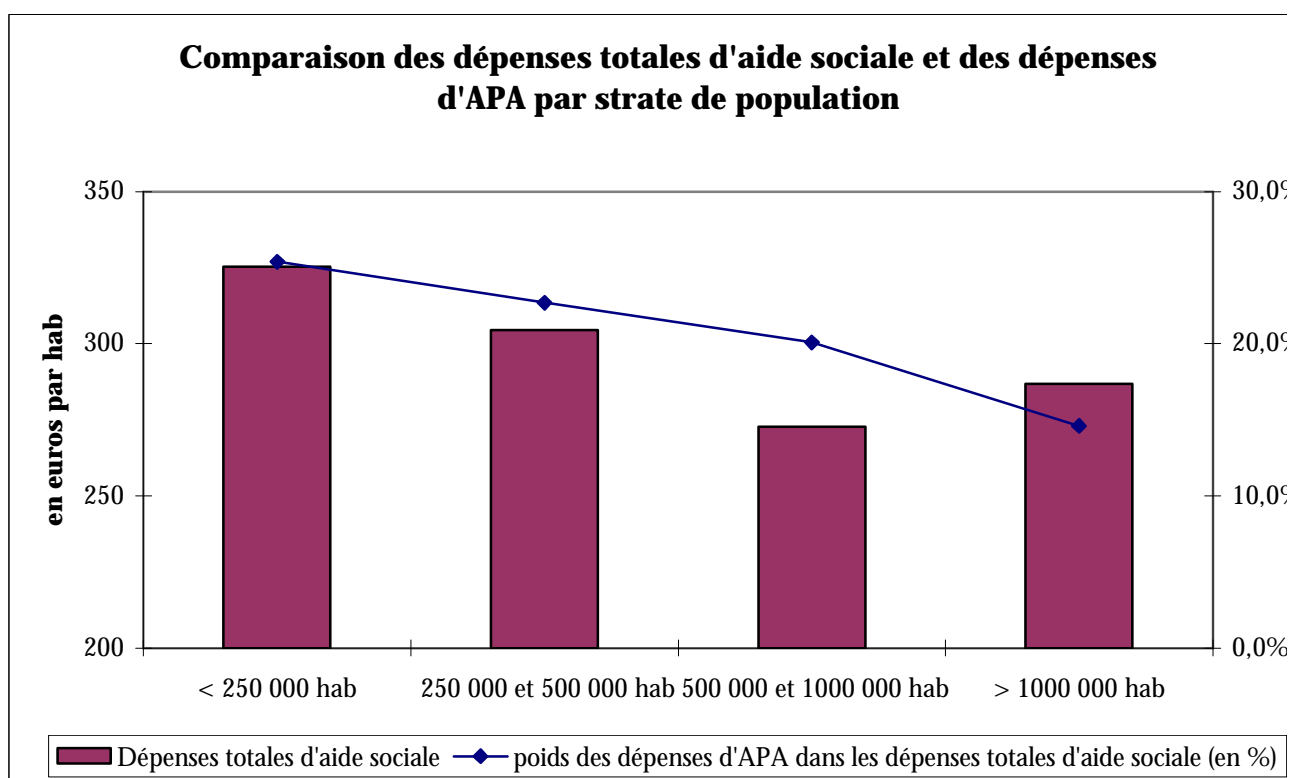
Les prévisions pour 2004

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 35,2 milliards d'euros et augmenteraient de 20,8% sous l'effet :

- ? des dépenses totales d'aide sociale prévues en hausse de 33,7%. Ce taux de croissance est notamment dû à la mise en place de la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI. Les dépenses en faveur du RMI prévues atteignant 5,4 milliards d'euros en 2004,
- ? des dépenses de personnel qui progresseraient de 7,4% à hauteur de 5,6 milliards d'euros

En 2003, la montée en puissance des dépenses d'APA (+73,5%) entraîne une augmentation des dépenses totales d'aide sociale de 13,3%

16,9 milliards d'euros sont consacrés par les conseils généraux aux dépenses d'aide sociale. C'est 13,3% de mieux par rapport à 2002. Elles constituent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement (58,9%).



ADF-CEDI

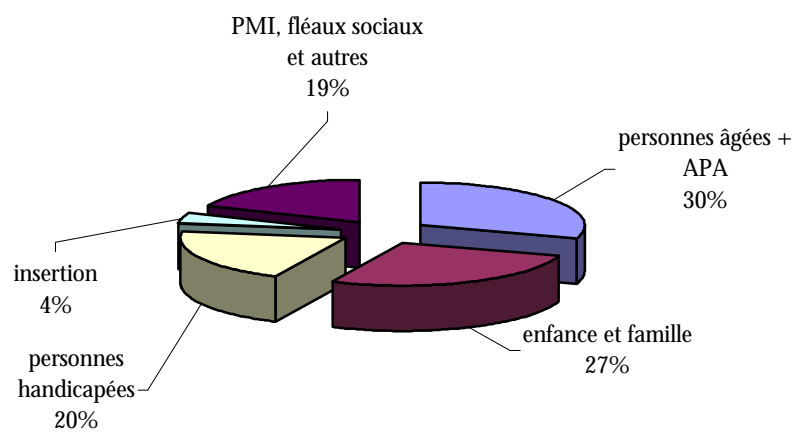
Le poids des dépenses d'APA dans les dépenses totales d'aide sociale est décroissant par rapport à la taille des départements. Ainsi, les départements de moins de 250 000 habitants affichent une proportion de 25,4% alors que les départements les plus peuplés (plus d'un million d'habitants) sont à 14,6%.

Le même profil est observé pour le volume des dépenses d'aide sociale. Les départements de moins de 250 000 habitants consacrent 325 euros par habitant au développement social alors que ceux de plus d'un million en mobilisent 287 euros par habitant.

L'action des départements en direction du développement social s'articule autour de quatre axes :

- ? l'enfance et la famille : ces dépenses s'élèvent en 2003 à 4,6 milliards d'euros contre 4,4 milliards d'euros en 2002, soit un accroissement de 4,3%, rythme plus lent qu'en 2002 (+9,9%). Dans une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), en 2002, 55% des enfants sont placés en familles d'accueil contre 35% en établissements. Les 10% restants bénéficient de modes d'hébergement alternatifs,
- ? les personnes handicapées : les conseils généraux consacrent 3,4 milliards d'euros pour soutenir et améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap. Par rapport à 2002, ce montant est en hausse de 5,4%. D'après l'étude réalisée par l'ADF en décembre 2003, sur l'année 2002, 39,2% des personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale départementale sont hébergées dans un établissement ou en famille d'accueil, 60,8% sont aidées à domicile ou sont hébergées dans des structures leur laissant une plus grande autonomie,
- ? les personnes âgées et l'APA : mise en place au 1^{er} janvier 2002, l'APA concerne les personnes de plus de 60 ans. Fin 2003 près de 730 000 personnes bénéficient de cette aide, dont 55% vivent à domicile et 45% en établissements d'après la DREES. Au 31 décembre 2002, 670 000 personnes bénéficiaient de cette allocation. Les départements mobilisent en 2003 3,1 milliards d'euros pour ce nouveau service contre 1,8 milliards d'euros soit une hausse de 73,5%. Le soutien et l'hébergement des personnes âgées mobilisent une dépense de 2 milliards d'euros en 2003 contre 2,1 milliards d'euros en 2002, soit une baisse de -7,2% due à la substitution de l'ancienne prestation aux personnes âgées, la PSD, remplacée progressivement par l'APA. Au total, les départements consacrent au titre des personnes âgées 5,1 milliards d'euros contre 3,9 milliards d'euros en 2002, soit une hausse de 29,7%,
- ? l'insertion : les dépenses des conseils généraux en faveur de l'insertion, l'orientation et l'information professionnelles s'établissent à 712 millions d'euros contre 718 millions d'euros en 2002, soit une baisse de -0,8%.

Répartition des dépenses d'aide sociale des départements en 2003



ADF-CEDI

Aspects financiers du Fonds de Financement de l'APA (FFAPA)

Financement de l'APA en 2004

Les dépenses départementales d'APA prévues sur 2004 sont estimées entre 3,6 et 3,7 milliards d'euros.

Pour 2004 : le fonds de financement de l'APA devrait représenter 1,310 milliards d'euros. Ainsi le FFAPA devrait couvrir 36% des dépenses d'APA, soit plus d'un tiers.

Le dispositif de financement du fonds et les critères d'attribution du fonds aux départements (critères de base et critères correctifs) se présentent de la façon suivante :

Les critères de base pour 2002 et 2003 étaient le nombre de personnes âgées (à remplacer une fois connues par les dépenses réelles d'APA), le nombre de RMistes, le potentiel fiscal.

Les critères correctifs permettront une péréquation interdépartementale. Ils constituent une clause de sauvegarde, une clause d'écêtement et une clause de garantie.

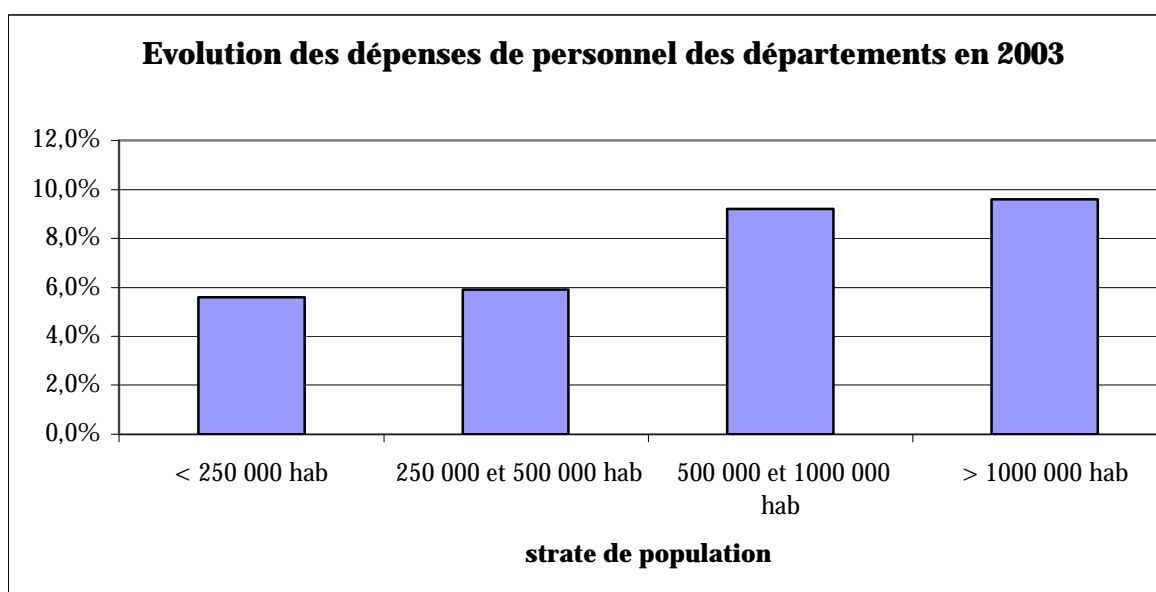
Pour 2004, les critères de base seraient au nombre de 4 : le nombre de personnes âgées, les dépenses réelles d'APA, le nombre de RMistes, le potentiel fiscal.

Concernant les 3 critères correctifs de péréquation utilisés, ils seraient supprimés et remplacés par un seul critère qui aurait pour objet de plafonner le rapport entre la charge nette d'APA de chaque département et son potentiel fiscal à un taux fixé par voie réglementaire.

Ce dispositif serait favorable aux départements défavorisés puisque le concours national financerait dans ce cas la totalité de la charge supplémentaire et non plus une fraction de celle-ci.

Représentant 17,9% des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel progressent de 8,1%

Après 4,8 milliards d'euros mobilisés en 2002 par les conseils généraux en faveur des frais de personnel, les départements ont vu leurs frais passer à 5,1 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 8,1%.



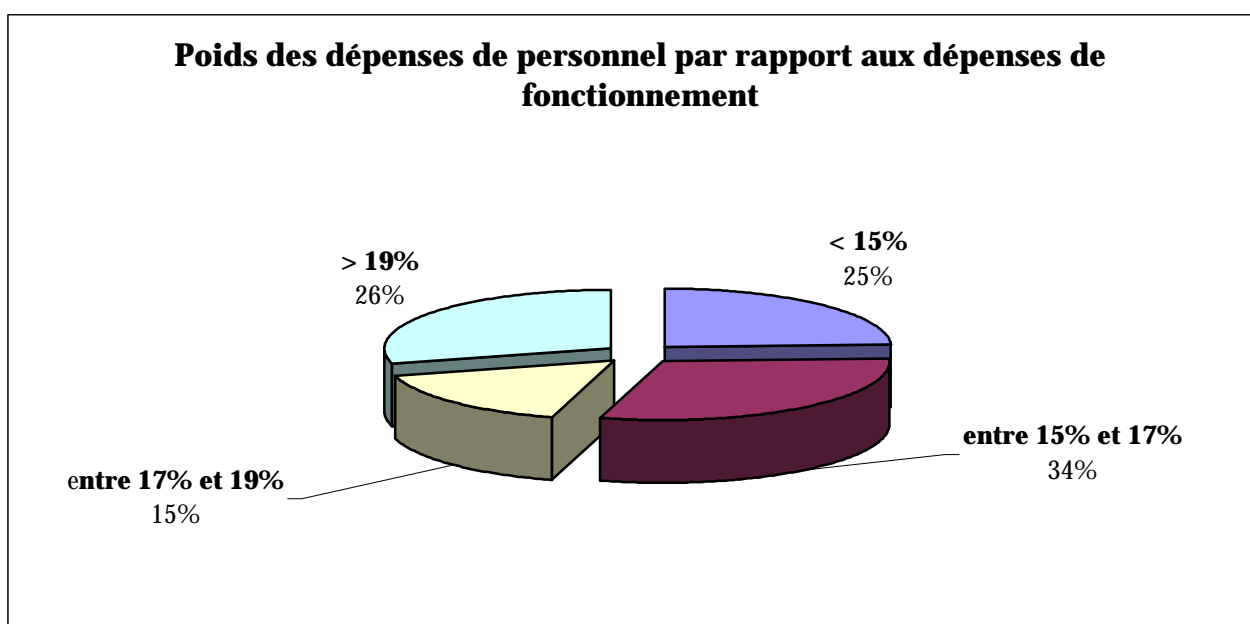
ADF-CEDI

Nous observons deux blocs : les départements dont l'évolution des frais de personnel est au dessus de 9% en moyenne et ceux dont le taux de croissance des dépenses de personnel est en dessous de 6% en moyenne. Le premier bloc est constitué par les départements de la strate supérieure à savoir les départements de 500 000 habitants à un million d'habitants (9,2%) et ceux de plus d'un million d'habitants (9,6%). Le deuxième bloc est composé des départements peuplés de moins de 250 000 habitants (5,6%) et ceux de 250 000 habitants à 500 000 habitants (5,2%).

Trois facteurs - deux de nature institutionnelle, un de nature structurelle- contribuent à la progression des dépenses de personnel de 8,1% :

- ? l'effet GVT (glissement- vieillesse- technicité) qui augmente mécaniquement la charge salariale suivant la progression statutaire des agents au fil de leur carrière,
- ? l'accroissement de 0,4 point des cotisations employeurs à la CNRACL jusqu'en 2005,
- ? la création de postes pour pallier la montée en charge des dossiers de l'APA et leur exploitation en amont et en aval de la chaîne de traitement.

Poids des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement



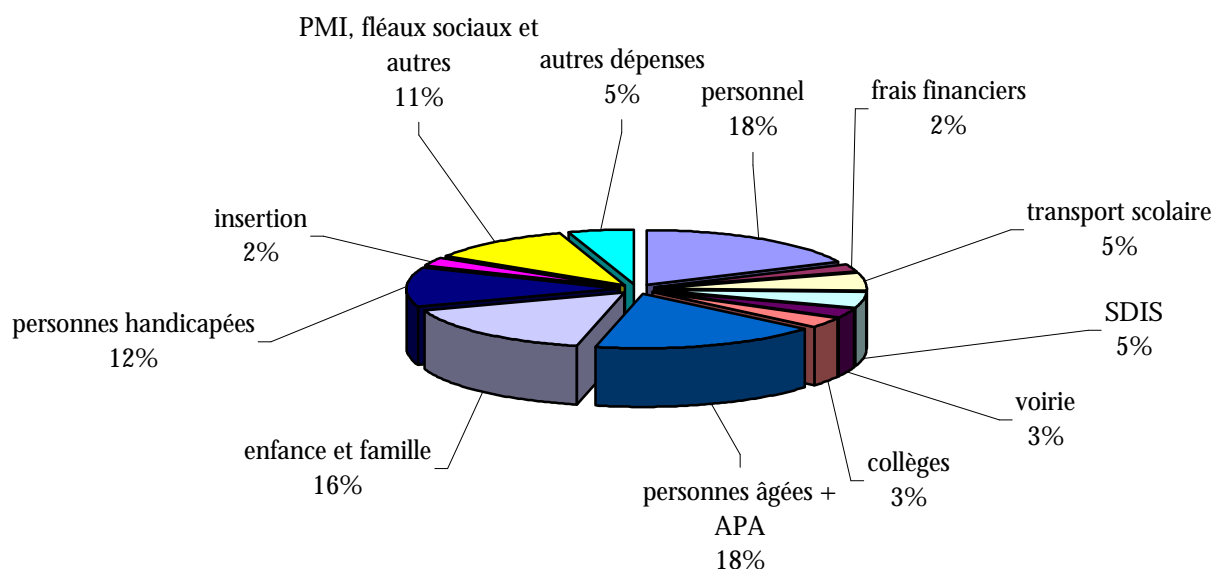
Un quart des départements ont moins de 15% de frais de personnel dans leurs dépenses de fonctionnement. En outre, pour 26% des départements ce poids atteint un chiffre supérieur à 19%.

De plus, les conseils généraux mobilisent près de 4,5 milliards d'euros au fonctionnement des SDIS, des transports scolaires, des collèges et de la voirie

En effet, les départements engagent des dépenses de fonctionnement en matière :

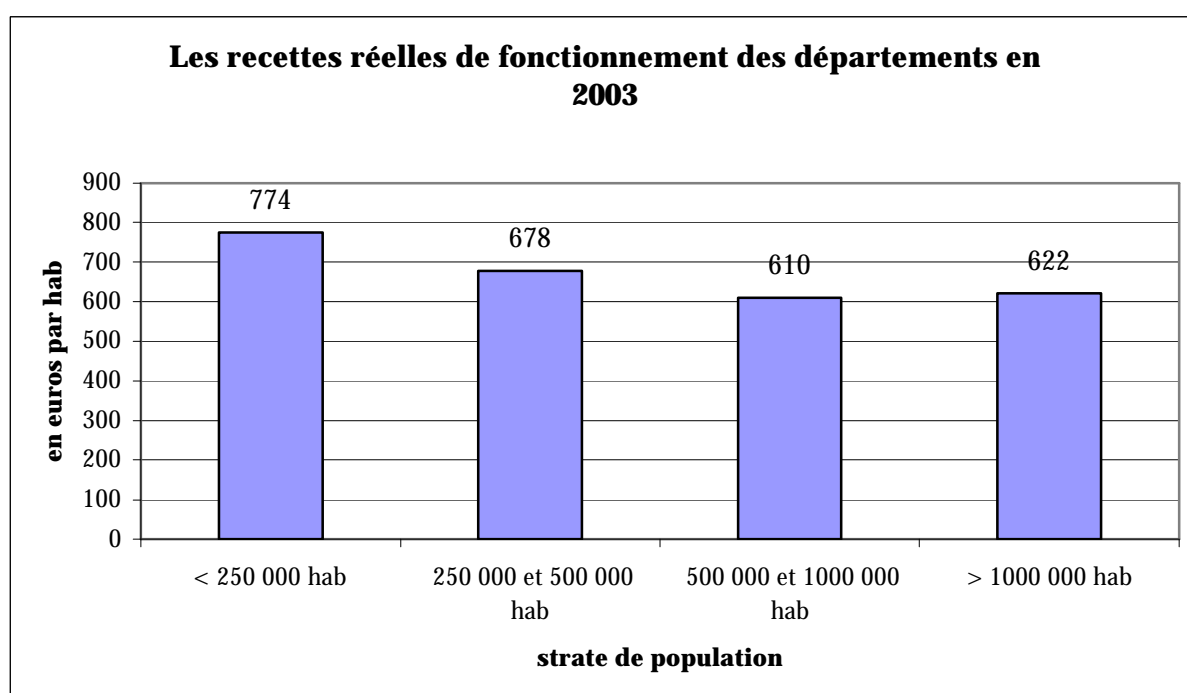
- ? de SDIS : en 2003, la somme de 1,4 milliards d'euros a été dépensée contre 1,2 milliards d'euros en 2002, soit 17% de hausse. Ce taux de croissance est la conséquence entre autre de l'application de la loi Vaillant de 2002. Cette loi maintient les contributions des communes aux SDIS à leur niveau actuel jusqu'en 2006- échéance reportée au 1^{er} janvier 2008 par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004- les conseils généraux supportant la hausse du budget des SDIS.
- ? de transports scolaires : la somme consacrée à ce chapitre a peu évolué passant de 1,48 milliards d'euros à 1,50 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de +1,3%,
- ? d'entretien des collèges : cette action nécessite 824 millions d'euros en 2003 contre 778 millions d'euros en 2002, soit 6% d'augmentation,
- ? de voirie : 795 millions d'euros ont été dépensés contre 785 millions d'euros en 2002, soit une croissance de 1,2%

Répartition des dépenses de fonctionnement des départements en 2003



Soutenues par des recettes fiscales qui s'accroissent de 6,8%, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 8,6%

Alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9,4%, le montant des recettes réelles de fonctionnement s'accroît de 8,6% pour atteindre 37 milliards d'euros. Ce chiffre correspond à 81,2% du total des recettes réelles des départements.



ADF-CEDI

Ce schéma est le symétrique, de celui observé un peu plus haut, relatif aux dépenses réelles de fonctionnement. On observe que les départements de moins de 250 000 habitants qui ont les dépenses de fonctionnement par habitant les plus élevées ont aussi en moyenne les recettes de fonctionnement par habitant les plus importantes.

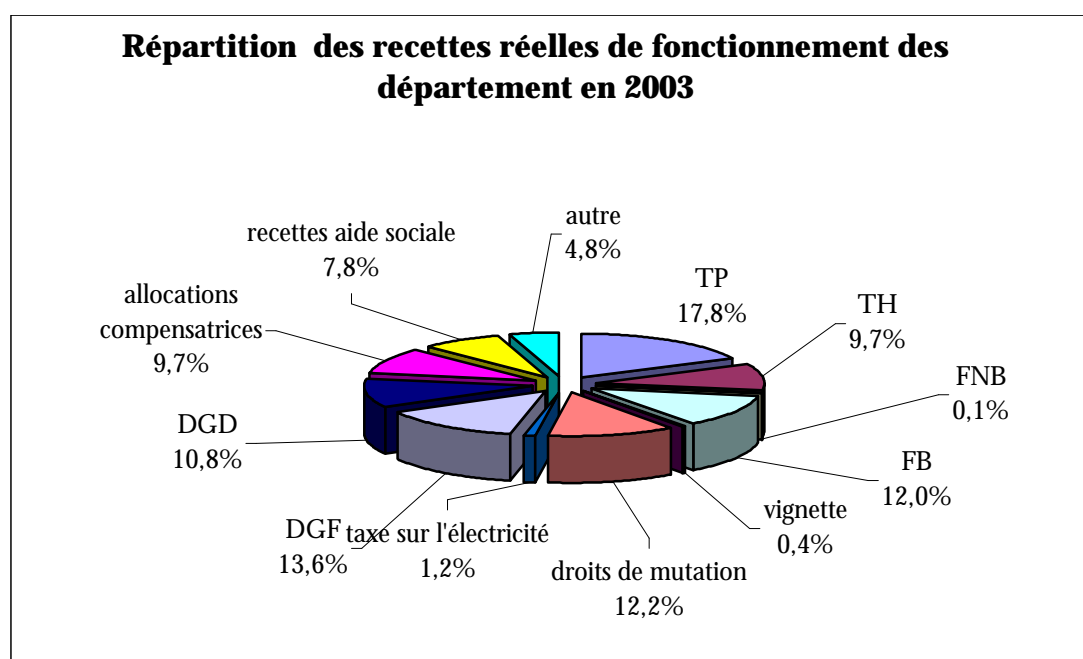
Evolution des recettes de fonctionnement

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Recettes de fonctionnement	34 076	36 997	8,6%
Dont impôts directs	14 116	15 066	6,7%
Dont impôts indirects	5 180	5 535	6,9%
Dont DGF	4 893	5 014	2,5%
Dont DGD	3 834	3 978	3,8%
Dont allocations compensatrices	3 260	3 582	9,9%

Source : ADF-CEDI

Les recettes de fonctionnement des départements sont alimentées par deux blocs distincts :

- ? des recettes fiscales provenant d'impôts locaux directs et indirects. Ce produit augmente de 6,8%,
- ? des recettes provenant de l'Etat, identifiées sous la forme de dotations (DGF, DGD) et des allocations venant compenser les mesures législatives de réduction de bases des impôts directs. Les dotations et compensations de l'Etat augmentent de 4,9%.



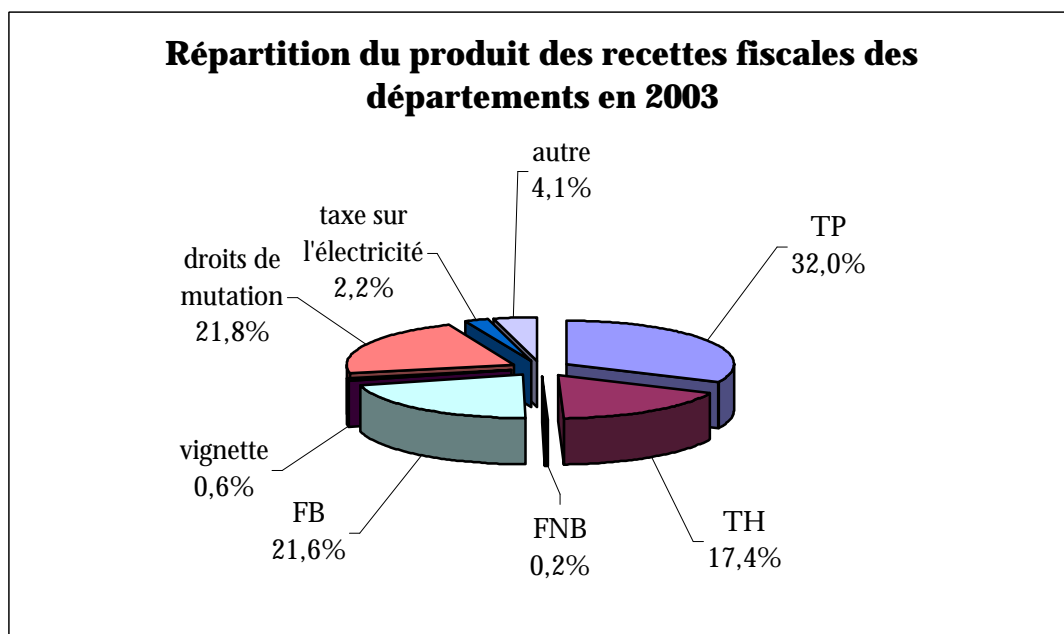
ADF CEDI

Le dynamisme des recettes fiscales (+6,8%) est alimenté par une hausse du produit des impôts locaux de 6,7%

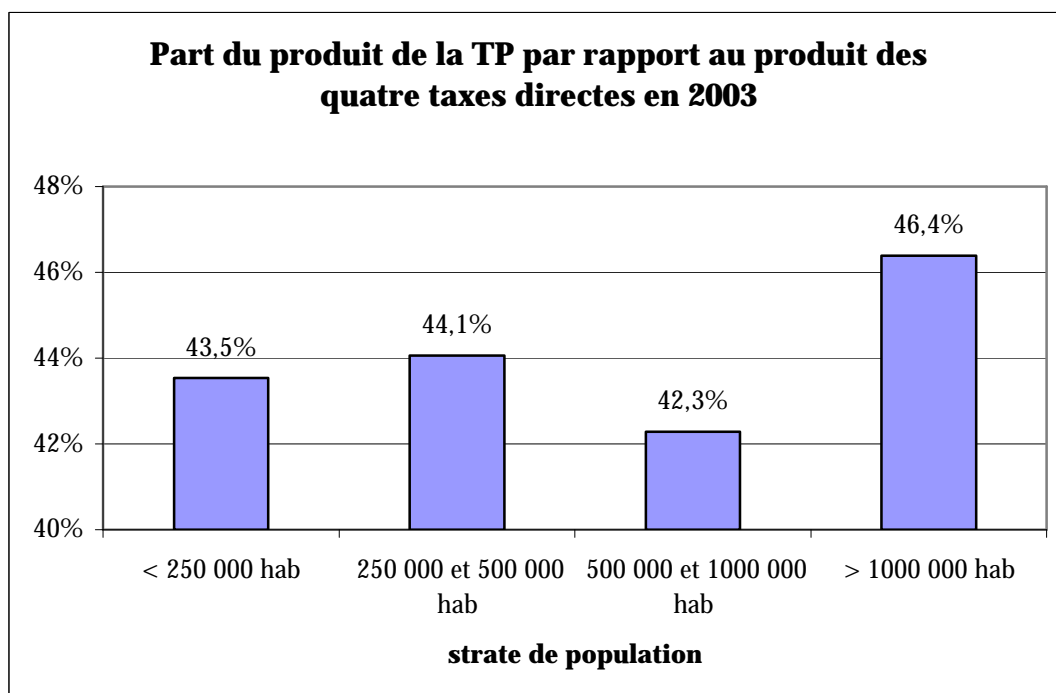
Les recettes fiscales atteignent, en 2003, 17,6 milliards d'euros contre 16,5 milliards d'euros, soit une croissance de 6,3%. Elles représentent 55,7% du total des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes fiscales sont composées :

- ? du produit des quatre taxes directes locales. Avec 15,1 milliards d'euros contre 14,1 milliards d'euros, ce produit est en hausse de 6,7%. Confrontés à une réduction de l'assiette taxe professionnelle, avec la suppression progressive de sa composante salaires, sur cinq exercices (1999 à 2003)- se traduisant par une baisse de la base TP de -4,6% en 2002 et -1,1% en 2003- les départements ont voté des taux en hausse moyenne de 5,7% pour la taxe professionnelle et 4% en moyenne pour les quatre taxes locales,
- ? du produit des impôts indirects. Leur rendement est de 5,5 milliards d'euros contre 5,2 milliards d'euros, soit une progression de 6,9%. Composés à 81,2% des droits de mutations -après les lois de finances 2001 et 2002 réduisant fortement le produit de la vignette automobile- ceux-ci représentent 4,5 milliards d'euros, soit une hausse de 10,4%. D'après la lettre de conjoncture de la FNAIM d'avril 2004, l'année 2003 a été une bonne année (615 700 transactions réalisées) après une année 2002 exceptionnelle (627 100 transactions réalisées) ce qui explique le rythme de croissance du produit des droits de mutations.



ADF-CEDI



ADF-CEDI

En moyenne, la part du produit de la TP dans le produit total des quatre taxes est plus importante pour les départements de plus d'un million d'habitants. Cette part est en dessous de 45% pour les autres strates de population, respectivement de 43,5%, 44,1% et 42,3% pour les départements de moins de 250 000 habitants, ceux composés de 250 000 à 500 000 habitants et ceux peuplés de 500 000 à 1 000 000 d'habitants.

Les prévisions pour 2004

En 2004, les recettes de fonctionnement devraient augmenter de 17,9% pour atteindre un montant de 41,1 milliards d'euros. En effet, l'attribution d'une part de la TIPP pour financer le RMI/RMa majore le montant des recettes de 4,5 milliards d'euros.

Ce volume de recettes est influencé par :

- ? Des recettes fiscales prévues en hausse de 5,4%. Les impôts directs et indirects progressant respectivement de 5,3% et de 5,9%.
- ? les dotations et compensations de l'Etat qui s'élèveraient à 13 milliards d'euros en progression de 2,5%.

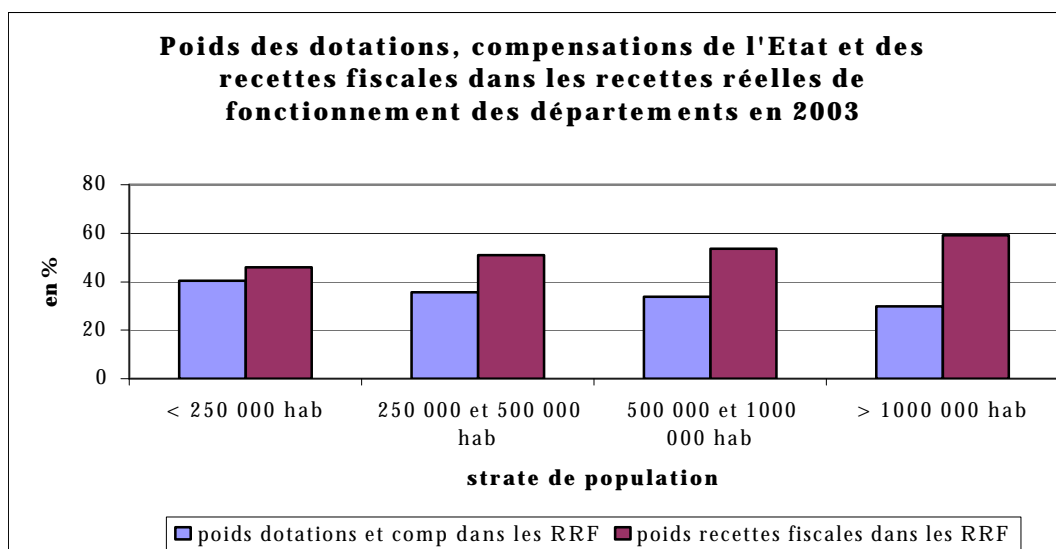
Le montant des dotations et allocations compensatrices de l'Etat augmente de 4,9% sous l'effet de la compensation au titre de la réduction des bases des quatre taxes (+9,8%)

En 2003, les dotations et compensations de l'Etat atteignent un montant de 10,5 milliards d'euros contre 10 milliards en 2002, soit une hausse de 4,9%. Ce montant représente 35% du total des recettes de fonctionnement.

Au-delà du rythme de progression fixé par la loi pour ce qui est de la DGF et de la DGD, ce sont les compensations de l'Etat au titre de la réduction des bases des quatre taxes – notamment la compensation part salaires de la TP qui représente 2,1 milliards d'euros- qui augmentent particulièrement de 9,8%.

Les dotations et compensations de l'Etat sont marquées par :

- ? une augmentation de la DGF de 2,5%. Son montant est de 5 milliards d'euros. son taux de croissance est défini par un indice synthétique qui est la somme du taux d'inflation hors tabac de l'année 2003 et la moitié du taux de croissance du PIB de l'année 2002, soit 2,31%. Suivant les différents ajustements, la DGF des départements augmente en 2003 de 2,5%.
- ? Une hausse de la DGD de 3,8%. Son taux d'indexation est le même que celui de la DGF. Mise en place pour compenser les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales dès la première phase de décentralisation au début des années 80, elle compense également une partie des exonérations décidés par le législateur sur la fiscalité transférée (droits de mutation et vignette automobile),
- ? Une progression de 9,8% des allocations compensatrices de l'Etat. 2003 marque la dernière année du dispositif progressif quinquennal visant à compenser la suppression de la part salaire dans l'établissement des bases de TP. Ainsi, après une hausse de 25,8% en 2002, les allocations compensatrices de l'Etat concernant les quatre taxes directes atteignent un volume de 3 milliards d'euros, dont 2,1 milliards sont versés au titre de la TP.



ADF-CEDI

On observe que le poids des dotations et compensations de l'Etat dans les recettes réelles de fonctionnement est quasi équivalent à celui des recettes fiscales en ce qui concerne les départements de moins de 250 000 habitants. En revanche, pour les départements à population plus élevée, le poids des recettes fiscales est en moyenne plus important que celui des dotations et compensations de l'Etat.

Réforme de la DGF en 2004 et prévue pour 2005

La loi de finances 2004 a élargi le périmètre de la DGF en lui intégrant plusieurs concours de l'Etat. Quatre dotations forment la DGF des départements : dotation forfaitaire, dotation de péréquation, Dotation de Fonctionnement Minimale, Dotation de compensation.

1- La dotation forfaitaire correspond à l'ancienne dotation forfaitaire de la DGF ajoutée à d'autres concours de l'Etat comme l'ancienne part impôt ménages et la compensation liée à la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Elle atteint 7,3 milliards d'euros.

2- La péréquation est composée de la dotation de péréquation (692 millions d'euros, ancienne part potentiel fiscal) et de la DFM (174 millions d'euros).

3- La dotation de compensation atteint 3,2 milliards d'euros en 2003. Elle évolue comme la masse globale de la DGF et comprend :

- ? Les anciens contingents communaux d'aide sociale (2 milliards d'euros)
- ? 95% de la part de la DGD qui correspond à la compensation des transferts de compétences. (1,1 milliards d'euros)

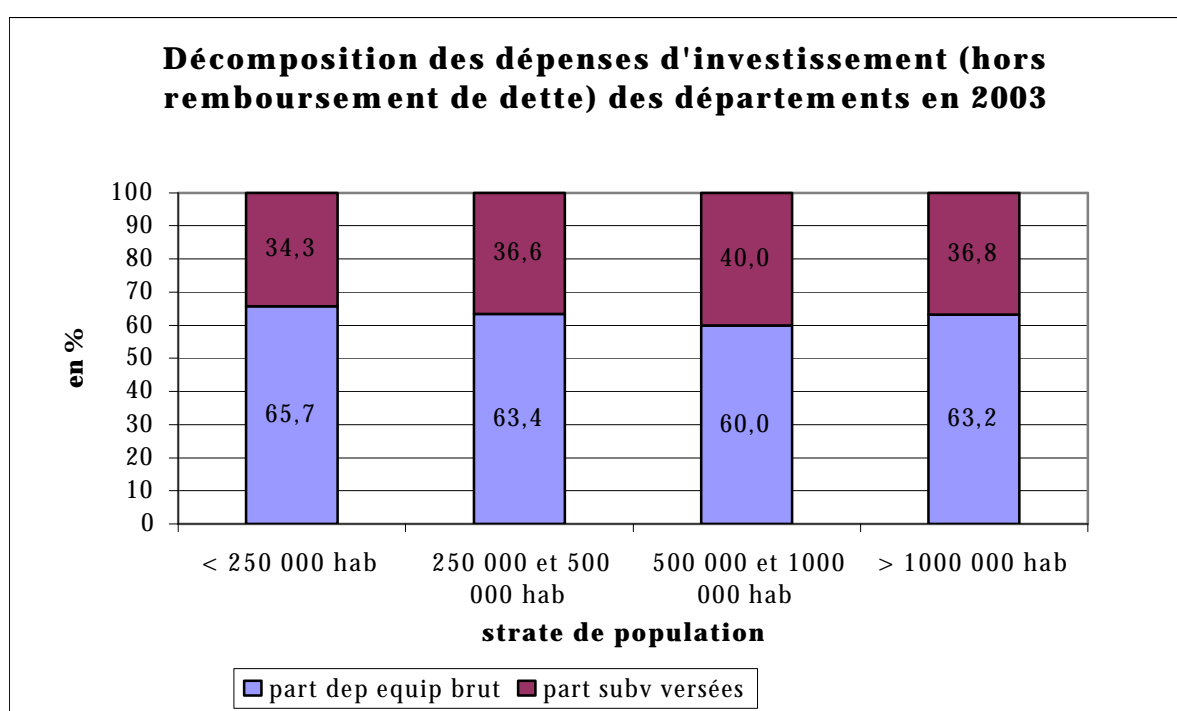
4- La dotation de fonctionnement minimale

En projet de loi de finances pour 2005, deux évolutions majeures sont prévues qui vont modifier l'architecture de la DGF :

- ? La dotation forfaitaire serait répartie en fonction de la population, un complément de garantie comblera la différence entre le montant de la dotation forfaitaire 2005 et celui de 2004.
- ? La dotation de péréquation serait divisée en deux :
 - Une dotation de péréquation urbaine à laquelle 32 départements sont éligibles,
 - Une dotation de fonctionnement minimale à laquelle 64 départements hors Outre-mer sont éligibles.

**Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de dettes) progressent de 4,1%
à l'image des dépenses d'équipement brut (+4,1%)**

Après une hausse de 5,8% en 2002, les dépenses d'investissement (hors remboursement de dettes) croissent de 4,1% et affichent un montant de 10,9 milliards d'euros. Ce montant correspond à 23,9% des dépenses totales.



ADF-CEDI

La part moyenne des dépenses d'équipement brut dans les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) est de 62,9% pour l'ensemble des départements. En regardant les strates de population, on s'aperçoit que la plupart des conseils généraux sont au dessus de cette moyenne. Ce sont les départements de moins de 250 000 habitants qui ont le niveau le plus élevé avec 65,7%.

Evolution des dépenses d'investissement

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Dépenses d'investissement	13 295	13 442	1,1%
Dont équipement brut	5 908	6 152	4,1%
Dont subventions équipement versées	3 523	3 780	7,3%
Dont remboursement de dette	2 839	2 556	-10,0%

Source : ADF-CEDI

Les dépenses réelles d'investissement sont influencées par :

- ? une croissance continue des dépenses d'équipement brut. En effet, après un accroissement de 4,1% en 2002, les dépenses d'équipement brut affichent le même taux d'évolution en 2003. L'indice du coût de la construction a augmenté au quatrième trimestre 2003 de 2,96% et est en partie lié aux politiques départementales axées sur la voirie et les collèges. En 2003, les dépenses en faveur de la voirie stagnent pour atteindre un chiffre de 3,1 milliards d'euros. Celles en faveur des collèges progressent de 2,5% pour atteindre un montant de 1,9 milliards d'euros.
- ? une hausse plus prononcée des subventions versées, 7,3% en 2003 contre +1,4% en 2002. La part la plus importante allant aux communes et intercommunalités, ce rythme plus élevé s'explique par un investissement plus conséquent des communes qui sont dans la quatrième année du cycle électoral, période de finalisation des projets.
- ? les départements ont remboursé un total de 2,6 milliards d'euros contre 2,8 milliards d'euros en 2002, soit une baisse de 10%.

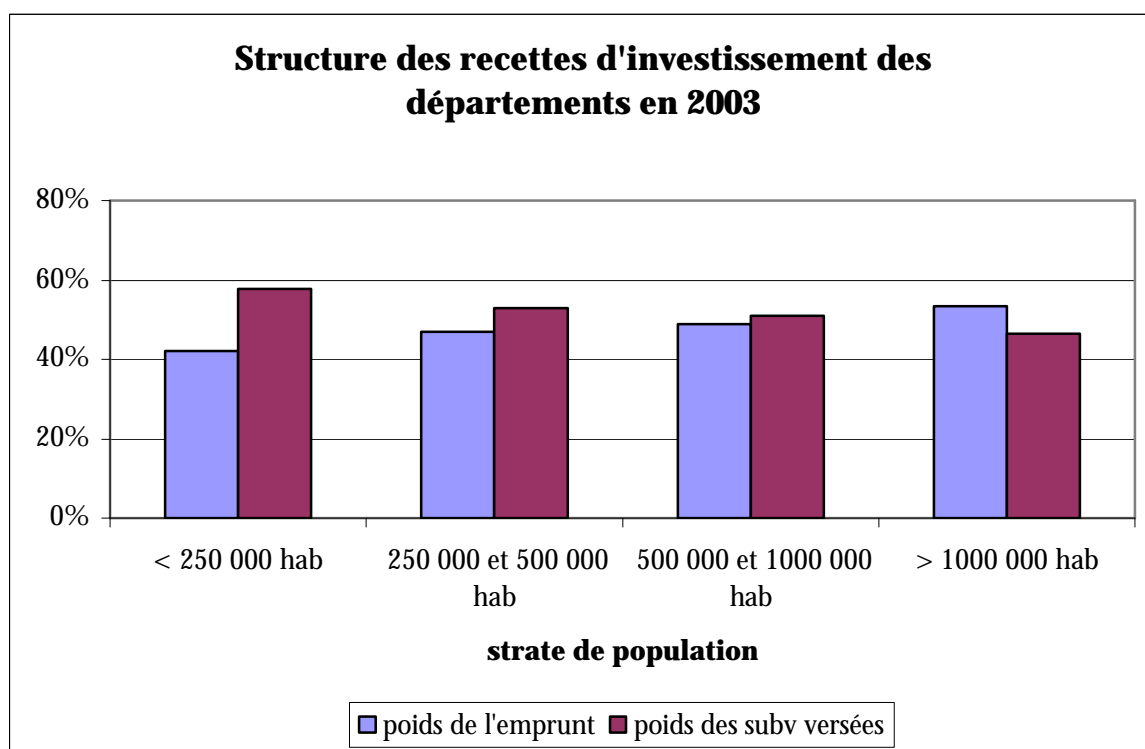
Les prévisions 2004

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) devraient s'élever à 12,8 milliards d'euros en hausse de 5,2%. Cette croissance s'expliquerait par :

- des dépenses d'équipement brut prévues en progression de 14,8% marquées par une augmentation en faveur des collèges de 10,2%
- des subventions d'équipement versées qui atteindraient 4,6 milliards d'euros, en hausse de 10,5%

Après une hausse de 7,8%, le montant des recettes d'investissement (hors emprunt) progresse plus lentement (+1,2%)

Avec 2,69 milliards d'euros de recettes d'investissement, les conseils généraux augmentent ce montant de 1,2% par rapport à 2002 (2,66 milliards d'euros). Les recettes d'investissement représentent 5,8% des recettes réelles totales des conseils généraux.



Plus le département est peuplé et plus le poids de l'emprunt dans le total des recettes d'investissement est, en moyenne élevé. Ainsi, les départements de plus d'un million d'habitants ont en moyenne des recettes d'investissement composées pour 53,5% d'emprunts. Les départements de petite taille, en l'occurrence ceux de moins de 250 000 habitants utilisent l'emprunt à hauteur de 43,5% de leurs recettes d'investissement.

Evolution des recettes d'investissement

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Recettes d'investissement	5 679	5 775	1,7%
Dont emprunts (hors refinancements)	3 017	3 081	2,1%
Dont subventions et participations	2 125	2 194	3,2%
dont FCTVA	779	854	9,6%
dont DGE	423	398	-5,9%

Source : ADF-CEDI

Les recettes d'investissement sont marquées par :

- ? un volume d'emprunt dont le rythme de progression chute. Il est de 2,1% en 2003 pour un montant de 3,1 milliards d'euros. Il était de 20,2% en 2002 et 18,5% en 2001. Ce résultat est en mettre en relation avec une hausse de l'autofinancement (+5,8%) qui permet de moins recourir à cet instrument.
- ? un montant de subventions et participations qui est en hausse de 3,2%, s'établissant à 2,2 milliards d'euros. De ces subventions reçues par les conseils généraux, le FCTVA représente 39%. Ce fonds compense la TVA des travaux réalisés deux ans auparavant. Or, en 2001, les dépenses d'équipement brut ont augmenté vivement de 10% expliquant le rythme de progression soutenue du FCTVA (+9,6%). La DGE, quant à elle, atteint un montant en baisse de -5,9%. Cette dotation a un rythme de progression calqué sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Les prévisions 2004

Les recettes d'investissement (hors emprunts) s'élèveraient à 2,7 milliards d'euros et restent stables par rapport à 2003.
Le montant des subventions et participations est de 2,3 milliards d'euros en hausse de 3,1% sous l'effet du FCTVA qui augmente de 4%.

**Les départements retrouvent des marges de manœuvre :
l'autofinancement progresse de 5,8%**

L'effet de ciseau constaté- rythme de croissance plus élevé des dépenses que des recettes de fonctionnement- a un impact modéré sur l'autofinancement des départements.

Le montant d'épargne brute, différence entre recette et dépense de fonctionnement s'établit à 8,3 milliards d'euros en hausse de 5,8%.

La hausse des taux votés en 2002 et 2003 de 4% ainsi que l'augmentation des dotations et compensations de 4,9% en 2003 et 32,7% en 2002 permet aux départements :

- ? de soutenir le rythme de progression de leurs recettes réelles de fonctionnement (+8,5%),
- ? de résister à la progression des dépenses de fonctionnement (+9,4%) et limiter l'effet de ciseau.

Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Epargne brute	7 856	8 311	5,8%
Taux d'épargne brute (en %)	23,1	22,5	-2,6%

Le taux d'épargne, qui mesure la capacité des départements à générer de l'autofinancement, baisse de -2,6% à cause de l'augmentation plus rapide de l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

Après une légère baisse en 2002 (-0,3%), l'encours de dette propre des départements repart à la hausse de +4,1%

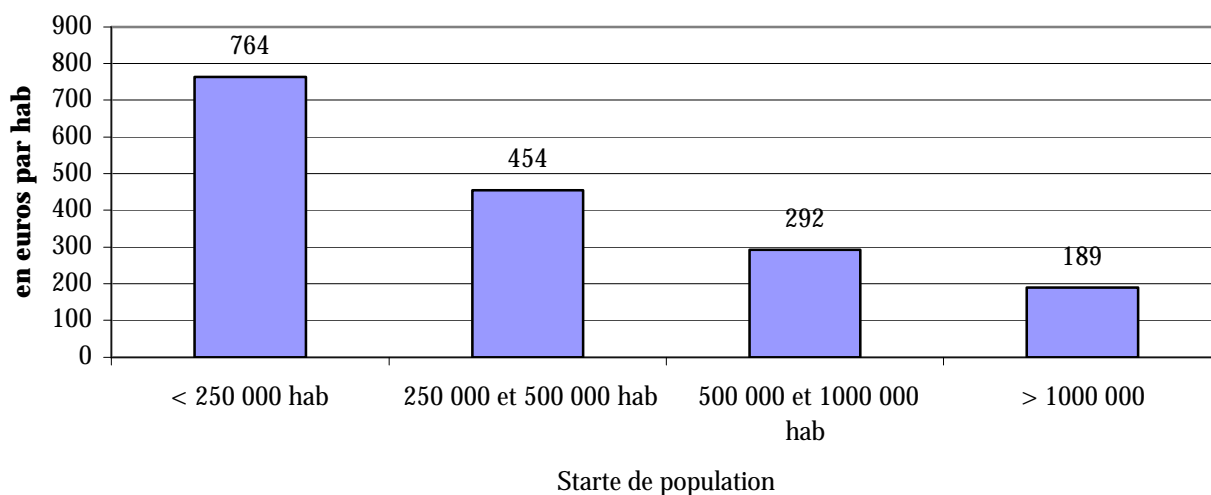
En 2003, les départements ont vu leur stock de dette s'établir à 17,1 milliards d'euros contre 16,4 milliards d'euros soit une hausse de 0,9%. Par rapport à 2002, les départements ont emprunté davantage (2,7 milliards d'euros) qu'ils n'ont remboursé le capital de leur dette (2,4 milliards d'euros) ce qui génère un flux de dettes.

Evolution de l'encours de dette propre des départements

France hors Paris	2002	2003	2002/2003
En millions d'euros			
Encours de dette propre	16 391	17 064	4,1%
Taux d'endettement (en %)	48	46,1	-4%

Le taux d'endettement, qui mesure le poids de la dette dans les recettes de fonctionnement, a diminué de -4% passant de 48% à 46,1%. Ainsi, les recettes de fonctionnement ont eu un mouvement de croissance plus rapide que le stock de dette.

L'encours de dette des départements par strate de population



Le niveau d'encours de dette est inversement proportionnel à la taille du département. L'encours de dette par habitant est plus élevé, en moyenne, dans les départements peu peuplés (- de 250 000 habitants et 764 euros par habitant) que dans les départements qui sont composés de plus d'un million d'habitants (189 euros par habitant).